

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Sous embargo

RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE L'A2C : RÉGLER L'INIQUITÉ FISCALE DU CRÉDIT D'IMPÔT DES AFFAIRES ÉLECTRONIQUES

Montréal, le 5 février 2019 – L'Association des agences de communication créative (A2C) a participé aux consultations prébudgétaires 2019-2020 et demande au gouvernement du Québec de réévaluer l'iniquité fiscale liée au crédit d'impôt au développement des affaires électroniques et d'investir davantage en commercialisation pour aider les entreprises d'ici à mettre en place de réelles stratégies de commerce électronique et de marketing numérique. L'environnement fiscal destiné au commerce électronique pose de sérieux problèmes d'application pour l'industrie de la communication-marketing et provoque une concurrence indue avec d'autres entreprises œuvrant dans le développement de solutions informatiques.

« Nos agences développent et œuvrent plus que jamais dans le domaine des TI, du numérique et de l'innovation, mais les crédits disponibles semblent taillés sur mesure pour des firmes de développement en TI. Notre secteur doit être reconnu à sa juste part et certains critères doivent être repensés pour être équitables envers tous les acteurs », souligne Dominique Villeneuve, présidente-directrice générale de l'A2C. « Dans une situation de plein emploi, cette mesure fiscale a un impact considérable sur le recrutement alors qu'on embauche les mêmes ressources en programmation ou développement web, alors que nos salaires en TI ne sont pas subventionnés à 30 % comme le prévoit le CDAE. », ajoute Mme Villeneuve.

C'est pourquoi la situation a été expliquée en détail au nouveau gouvernement en place et l'A2C a bon espoir que des changements seront apportés rapidement pour rétablir la situation. Selon une étude du CEFRIO, seulement 14 % des entreprises du secteur du commerce de détail interrogées au Québec réalisaient des affaires en ligne¹. Il y a une opportunité importante pour les détaillants d'ici et les agences sont des alliés naturels pouvant aider à développer les structures de technologies de commerce en ligne mais également assister à la stratégie de commercialisation numérique nécessaire pour assurer son succès. La modification de certains critères fiscaux permettra d'appuyer cet essor, d'augmenter l'accessibilité, la diversité des joueurs, de réduire la bureaucratie et d'ajuster cette situation actuellement inéquitable.

À propos de l'A2C

L'A2C est la voix de près de 70 agences québécoises de toutes tailles, spécialités et configurations dédiées à la communication créative. Ses membres génèrent plus de 75 % du chiffre d'affaires de l'industrie au Québec et contribuent au succès des entreprises d'ici et d'ailleurs. Notre mission s'exprime à travers différentes initiatives visant à guider ces entreprises qui font face à des enjeux économiques, technologiques et sociaux et, au final,

¹ Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO), NETendances 2017, Édition 2017, volume 8, numéro 7. https://cefrio.qc.ca/media/1207/netendances_2017-le-commerce-electronique-au-quebec.pdf

assurer la vitalité et l'excellence de toute l'industrie. Pour plus d'information :
<https://a2c.quebec/>

-30-

Informations :

Yanik Deschênes

YPR

438.390.8244 | yanik@yprcanada.com